Protocole international interdisant les enfants soldats

Partage international n° 148 – Décembre 2000

Un protocole d'accord international, réunissant 50 pays, a été signé afin d'empêcher que les enfants ne soient utilisés comme soldats dans les conflits armés. Cet accord interdit l'enrôlement des moins de 18 ans, et fixe à 15 ans l'âge minimal de l'engagement des volontaires, norme retenue par la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant.

Ce protocole a pu être signé après que les Etats-Unis aient renoncé à leur volonté de permettre l'envoi au combat des jeunes de moins de 18 ans. Un compromis autorise l'armée à poursuivre le recrutement et l'entraînement des jeunes de 17 ans, comme c'est la pratique aux Etats-Unis, mais exige qu'elle prenne « toutes les mesures possibles » pour les éloigner du front tant qu'ils n'auront pas atteint 18 ans.

Kofi Annan a rapporté qu'il s'agissait *« d'une étape très importante pour éloigner les enfants de toute activité militaire »,* alors que le haut commissaire pour les droits de l'homme, Mary Robinson, a salué *« l'esprit de coopération »* manifesté par le groupe. Elle a ajouté qu'elle se réjouissait de la conclusion rapide du processus conduisant à l'entrée en vigueur du protocole, qu'elle a qualifié *« d'instrument efficace pour la protection des enfants dans les conflits armés ».*

Le protocole prévoit des garanties, à savoir que soient communiqués des preuves fiables de l'âge et du consentement des engagés volontaires et de leurs parents. Plus de 300 000 enfants sont concernés par cet accord, dont un grand nombre n'a pas encore 15 ans, et qui sont impliqués dans les 33 guerres qui se déroulent actuellement dans le monde.

Bien que certains de ceux qui ne respectent pas ces normes ne ratifieront probablement pas le protocole, ou ne tiendront pas leurs engagements, les partisans de l'accord déclarent que celui-ci contribuera à stigmatiser l'utilisation des enfants dans les combats. Cet accord doit être approuvé par l'Assemblée générale des Nations unies avant que les gouvernements puissent le ratifier.

Sources : New York Times, Etats-Unis ; site web des Nations unies, www
Thématiques : politique
Rubrique : Tendances